



Une piscine à sa façon !

Ovale, rond, rectangulaire ou de forme libre, un bassin privé doit s'intégrer naturellement à votre environnement. Avant de vous lancer dans l'aventure, choisissez le modèle qu'il vous faut en toute connaissance de cause.

Avoir un coin de baignade VIP, voilà le rêve de beaucoup de personnes. Seulement, être propriétaire d'une piscine enterrée ce n'est pas uniquement profiter des instants de détente avec sa famille et ses amis dans l'eau ou autour du bassin. Cela demande une construction étudiée, un entretien méticuleux ayant un certain coût et une sécurité exemplaire. Le tout dans le respect des lois évidemment. Les beaux jours arrivent à grands pas, il est donc temps de faire le point !

Structure traditionnelle...

Dite traditionnelle, la piscine enterrée est réalisée sur mesure par un professionnel – un pisciniste – et en béton armé coulé ou projeté sous pression sur une armure métallique ! Vous l'avez compris, ce n'est pas le genre de bassin que l'on peut faire soi-même sans matériel et connaissance, surtout si vous souhaitez y ajouter quelques fantaisies comme des courbes, un îlot central, un plongoir ou un système à débordement... Le plus de ces modèles ? Ils permettent tout type de revêtements. Le traditionnel liner, ce plas-

tique très épais que l'on pose sur le béton, est celui qui donne sa couleur à l'eau. Si le bleu est le plus répandu, il en existe également des verts, violets, noirs et même en mosaïque pour un côté plus rustique. Maintenant, si votre porte-monnaie vous le permet, vous pouvez tout à fait opter pour de la vraie mosaïque. Si ce n'est pas le cas, le liner reste moins oné-

1. La pierre douce reste un revêtement privilégié pour son entretien simple : comme pour du carrelage extérieur, un coup d'eau sous haute pression une fois par an, voire tous les 2 ans. *Alliance Piscine, Onyx.*

2. L'incontournable liner uni standard bleu clair offre une couleur d'eau cristalline rafraîchissante. *Piscinelle, R10, 7.067 € hors margelles, options et transport.*





3. Réalisé en béton armé, de forme libre avec escalier maçonné et revêtement intérieur silico-marbreux blanc avec bandeau de galets

de Ball, ce modèle a tout pour plaire ! Carré Bleu.

4. Pour adoucir le rendu géométrique des modèles rectangulaires,



pourquoi ne pas opter pour une courbe sur un côté ? Effet singulier garanti. L'Esprit piscine.

5. Plus original

que les formes simplement rectangulaires, ce modèle joue la carte de la géométrie recherchée. Le résultat est réussi... L'Esprit piscine.

reux et plutôt remarquable pour sa facilité d'entretien et sa durée de vie... En moyenne, il se change tous les 15 ans. Si, même en posant un liner pas trop cher et en trouvant un pisciniste raisonnable, vous ne pouvez pas vous offrir une piscine enterrée traditionnelle – comptez entre 20.000 et 150.000 euros environ –, laissez de côté vos idées reçues et intéressez-vous alors aux préfabriquées.

... OU préfabriquée ?

Faits de panneaux industrialisés en acier, béton ou matériaux de synthèse, les modèles préfabriqués sont incontestablement moins chers et conviennent à tout type de terrain. Ils s'achètent en kit : vous pouvez donc les installer vous-même après excavation du sol, ce qui représente forcément une économie... mais demande également un peu de temps et de savoir-faire. Cependant, rien n'est obligatoire, l'option «prête à plonger» est aussi proposée et là encore c'est un professionnel qui fait le travail. Pour aller au plus vite, choisissez une pis-

cine mono-coque, en polyester moule, entièrement préfabriquée. Livrée d'un seul bloc, sa pose est rapide. Seul impératif : que le camion de livraison, sa grue et votre piscine puissent arriver chez vous sans encombre car entre les arbres, les routes sinueuses, les accès difficiles, les constructions aux alentours, ce n'est pas le genre de piscine qui peut arriver à bon port partout ! Côté finances, comptez entre 7.000 et 50.000 euros environ, selon les dimensions, les formes, les options... Et pour la longévité, pas de souci à se faire. Elle peut durer autant de temps qu'une piscine traditionnelle enterrée, à condition évidemment d'être entretenue dans les règles de l'art !

Permis de baignade !

Quoi qu'il en soit, avant de faire sauter de joie vos enfants ou petits-enfants en leur apprenant qu'ils pourront bientôt profiter



d'un coin de baignade privée, n'oubliez pas votre demande auprès de la mairie. Dans tous les cas de piscine non couverte, il est obligatoire de faire une requête préalable de travaux auprès de la mairie, en mentionnant clairement les dimen-

sions exactes du lagon...

Même si cela est rare, ils sont en droit de vous la refuser. Avant de vous dresser contre eux, écoutez leurs arguments et n'hésitez pas à demander conseil à un avocat ou juriste spécialisé. En revanche, la mairie ne peut vous imposer une forme. Vous êtes seule à décider. Seulement, elle peut en limiter les dimensions.

Enfin, pensez dès le départ aux travaux pour votre système de sécurité désormais obligatoire. Quatre dispositifs sont labellisés : les barrières de protection (norme NF P 90-306), les alarmes anti-chutes (norme NF P 90-307), les couvertures (norme NF P 90-308) et les abris (norme NF P 90-309). Si vous ne faites pas le nécessaire côté sécurité, sachez que non seulement vous encourez une amende de 45.000 euros mais êtes également responsable en cas d'accident. Vous savez ce qu'il vous reste à faire avant de faire de grand plongeon ! ●

Romy Berthelot